



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

N° 00012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Budget annexe 05 - Présentation de l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2026 du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

LE CONSEIL,

Vu les articles L. 314-1 et R. 314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles et R314.1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 pour le SSIAD, les EHPAD et le Centre d'accueil de jour du CASVP avec la Ville de Paris et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à la proposition de budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'année 2026 ;

DELIBERE

Article 1 - Les recettes d'exploitation figurant au compte de résultat prévisionnel (CRP) sont fixées à 9 858 811,59 € et se répartissent de la manière suivante :

- Groupe 1 : Produits de la tarification	9 858 811,59 €
- Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0 €
- Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables	0 €

Article 2 - Les dépenses d'exploitation figurant au compte de résultat prévisionnel (CRP) s'établissent à un montant de 10 060 699,75 € et sont réparties comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante | 367 902,92 € |
| - Groupe 2 : Charges afférentes au personnel | 9 630 796,83 € |
| - Groupe 3 : Charges afférentes à la structure) | 62 000,00 € |

Article 3 - Le montant des autorisations de programme est abondé de 126 000 €.

Article 4 - Les dépenses d'investissement figurant au tableau de financement prévisionnel (TFP) sont arrêtées à 465 670 € et se répartissent comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Titre 1 : Remboursement des dettes financières | 0 € |
| - Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé | 465 670 € |
| - Titre 3 : Autres emplois | 0 € |

Article 5 - Les crédits budgétaires correspondant aux recettes d'investissement qui figurent au tableau de financement prévisionnel (TFP) sont arrêtées à 428 670 €.

- | | |
|---|-----------|
| - Titre 1 : Augmentation des capitaux propres | 428 670 € |
| - Titre 2 : Augmentation des dettes financières | 0 € |
| - Titre 3 : Autres ressources | 0 € |

La Directrice Générale
 Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
 du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE